



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 17 mars 2023

1. Comptes administratifs 2022 :

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les comptes administratifs 2022 suivants :

- Assainissement :

→ *Exploitation* : résultat de clôture avec un déficit de 1 823,65 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un excédent de 22 300,19 €.

Le solde d'exécution cumulé (2021 + 2022) s'élève à + 284 734,73 €.

- Commune :

→ *Fonctionnement* : résultat de clôture avec un excédent de 90 735,50 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un excédent de 303 008,08 €.

Le solde d'exécution cumulé (2021 + 2022) s'élève à + 479 933,03 €.

Note : **Solde d'exécution cumulé** = total cumulé des recettes - total cumulé des dépenses.

Les totaux cumulés incluent les résultats de 2022 et les reports de l'exercice 2021.

2. Écoles RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) :

Un conseil d'école s'est tenu le 27 février 2023. Divers projets d'école sur le RPI ont été présentés lors de cette réunion. Le compte rendu sera disponible sur le site de la commune dès sa finalisation.

L'effectif du RPI est actuellement de 176 élèves.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2023 auront lieu le 02 mai 2023.

3. Commission bâtiment :

- École : des devis ont été demandés pour le nettoyage du fronton de l'école et du monument aux morts. Celui de l'entreprise PONSOT BELLET a été retenu pour un montant de 2 311,20 € TTC.

- Ensemble des bâtiments : dans le cadre du renouvellement du matériel et de la mise aux normes de la sécurité incendie, un devis d'un montant de 1 775,60 € TTC a été accepté pour l'achat d'extincteurs.

4. CCPA (Communauté de communes de la Plaine de l'Ain) :

Un conseil communautaire s'est tenu le 02 mars 2023.

Les comptes rendus des conseils communautaires sont disponibles sur le site de la CCPA dès leur approbation qui survient généralement lors du conseil communautaire suivant. Dernier compte rendu disponible : conseil communautaire du 26 janvier 2023.

Le lien utile : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/conseils-communautaires.html>

5. Sacs jaunes (collecte sélective) :

Les sacs jaunes sont distribués (2 rouleaux de 25 sacs par foyer) par M. Planchon en même temps que ce bulletin.

6. SIEA : conseillers numériques :

Suite à l'enquête réalisée au mois de novembre 2022, trop peu de personnes ont répondu être intéressées. De ce fait, la commune ne peut pas s'inscrire dans ce projet.

Voir aussi le bulletin municipal de novembre 2022 sur le site :

<http://www.commune-faramans.fr/2022-11-bulletin-municipal-de.html>.

7. Fermeture mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé mercredi 12 avril 2023.

8. Agenda des associations :

→ Dimanche 02 avril 2023 : chasse aux œufs organisée par l'association *S.I.L te plait !* (flyer joint à ce bulletin).